



... Et c'est surtout une magnifique façon d'aider des jeunes à réaliser leur rêve :  
**celui de devenir Ingénieur(e) ISA.**

ILS ONT ÉTÉ AU CŒUR DU DISPOSITIF ET ILS TÉMOIGNENT...

“ Issue d'une famille de 5 enfants, les frais de scolarité représentent un poste important pour mes parents ! Le prêt d'honneur leur a permis d'alléger ces frais, avec un remboursement adaptable et flexible. Aux donateurs, je souhaite dire combien leur geste de solidarité a eu d'impact sur ma vie d'étudiante et qu'il n'existe pas de petits dons : l'union fait la force ! ”

**Juliette - Promotion 48**



“ Pour financer une partie des études de ma fille, ce prêt a été d'une importance capitale. Il m'a évité d'être interdit bancaire, ayant déjà épuisé les autres possibilités de prêt et étant seule pour l'élever. Cela m'a été d'un grand secours et a permis à ma fille de poursuivre sereinement ses études à l'ISA. Je pense que plus tard, à son retour en France, et quand sa situation professionnelle sera assise, elle deviendra à la hauteur de ses moyens donatrice à son tour, afin d'aider d'autres jeunes méritants. C'est une très belle initiative de l'école. ”

**Une maman d'ingénieur**

## FORMULAIRE DE DON

POUR LES VERSEMENTS PAR CHÈQUE



Remplissez ce formulaire, découpez-le et retournez-le avec votre chèque (libellé à l'ordre de l'ISA Lille) à :  
**ISA Lille - 48 boulevard Vauban - 59046 Lille Cedex**



# DONNER C'EST AUSSI BÉNÉFICIER D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔTS

L'ISA Lille est habilité à recevoir vos dons par son statut d'établissement d'enseignement supérieur d'intérêt général à but non lucratif.

## > IMPÔT SUR LE REVENU

**Votre réduction d'impôts peut atteindre 66 % du montant de votre don** dans la limite de 20 % de votre revenu imposable - article 200 du Code Général des Impôts. (Date limite de versement : 31 décembre)

VOUS DONNEZ...	VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔTS EST DE...	CELA VOUS COÛTE...
600 €	400 €	200 €
1 500 €	1 000 €	500 €
6 000 €	4 000 €	2 000 €

## > IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

**Votre réduction d'impôts peut atteindre 75 % du montant de votre don** dans la limite de 50 000 € - article 885-0 V bis A du Code Général des Impôts. (Date limite de versement : 15 juin)

VOUS DONNEZ...	VOTRE RÉDUCTION D'IMPÔTS EST DE...	CELA VOUS COÛTE...
500 €	375 €	125 €
5 000 €	3 750 €	1 250 €
10 000 €	7 500 €	2 500 €

> Possibilité de donner via votre entreprise avec une réduction d'impôts de 60 % (article 238bis du CGI).

## COMMENT VERSER VOTRE DON ?

> **PAR VIREMENT BANCAIRE** : vous pouvez faire un virement ponctuel ou mettre en place un prélèvement automatique (mensuel ou trimestriel) vers le compte bancaire du Fonds de Solidarité ISA.

Titulaire du compte : GROUPE ISA LILLE - IBAN : FR76 1329 8002 5600 0108 0114 512 - BIC : CMCIFR2A

> **PAR CHÈQUE** : en remplissant le **formulaire** ci-dessous et en le retournant avec votre chèque, libellé à l'ordre de ISA Lille. Un justificatif fiscal vous sera immédiatement fourni.

> **EN LIGNE** : en vous connectant sur notre site, **www.isa-lille.fr** - Rubrique Entreprises / Fonds de solidarité, en cliquant sur "Faîtes un don en ligne". Cette interface est entièrement sécurisée.

Vous serez régulièrement informé des actions de la Commission Ouverture Sociale résultant de votre don.

## VOS INTERLOCUTEURS

> **VINCENT BUFQUIN** - Tél : 03 28 38 48 11 - vincent.bufquin@yncrea.fr

> **JEAN-LUC GIRARD** - Tél : 03 28 38 48 37 - jeanluc.girard@aiaisalille.com



www.agence-upco.com - © ISA Lille.

# OUI

JE DÉSIRE SOUTENIR  
UN ÉTUDIANT À FINANCER  
SA SCOLARITÉ EN VERSANT

€



MERCI  
DE VOTRE  
ENGAGEMENT

## POUR RECEVOIR VOTRE JUSTIFICATIF FISCAL, MERCI DE COMPLÉTER CES QUELQUES LIGNES :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_

Établissement d'enseignement supérieur habilité à percevoir des dons, l'ISA Lille vous transmettra un reçu conformément aux dispositions fiscales. L'ISA Lille s'engage à respecter les dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 relative à la confidentialité des informations et aux droits des donateurs.

